

Commune de NEUVY-GRANDCHAMP
Avis d'enquête publique portant sur l'aliénation d'une partie
du chemin de desserte situé à Chelfrin nommé impasse de Chelfrin
et d'une partie du chemin rural de la Charbonnière à Beauchamp

Par arrêté n° 2025 – 01 du 20 janvier 2025, le Maire de la commune de Neuvy-Grandchamp a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'aliénation d'une partie du chemin de desserte situé à Chelfrin (impasse de Chelfrin) et d'une partie du chemin rural de la Charbonnière à Beauchamp (secteur de la Mine).

La personne responsable du projet d'aliénation est la commune de Neuvy-Grandchamp représentée par son maire, Monsieur Claude LEDEY, dont le siège administratif est situé à la mairie de Neuvy-Grandchamp – 1, place de la mairie – 71130 NEUVY-GRANDCHAMP.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera sur le déclassement en vue de l'aliénation en tenant compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, Monsieur Alain MONNET, cadre territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Monsieur Dominique MONTAGNE, ingénieur principal en retraite, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 7 février 2025 à 10h00 au vendredi 21 février 2025 à 17h00 à la Mairie de Neuvy-Grandchamp 1, Place de la Mairie – 71130 NEUVY-GRANDCHAMP.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie :

- Vendredi 7 février 2025 de 14h à 17h
- Vendredi 21 février 2025 de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie de Neuvy-Grandchamp aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consignées éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- Soit sur le registre d'enquête
- Soit les adresser, avec la mention : objet : « enquête publique relative à l'aliénation du chemin de desserte de Chelfrin ou du chemin rural de la Charbonnière à Beauchamp par courrier postal à : Mairie de Neuvy-Grandchamp, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur 1, place de la Mairie – 71130 NEUVY-GRANDCHAMP ou par courrier électronique à mairie-neuvy-grandchamp@orange.fr.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet d'aliénation,
- Une notice explicative
- Un plan de situation.

Les informations relatives au dossier pourront être obtenues auprès de Madame JAYR Béatrice, Secrétaire de Mairie, par téléphonique au 03 85 84 22 25 ou par courrier mairie-neuvy-grandchamp@orange.fr.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Neuvy-Grandchamp et à la Préfecture de Mâcon aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.